

# Enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale Pays Coeur d'Hérault

Fixée par arrêté en date du 20 octobre 2022 de Monsieur le Président du SCOT Pays Coeur d'Hérault, l'enquête publique relative au Schéma de Cohérence Territorial Pays Coeur d'Hérault, se déroulera du lundi 14 novembre 2022 à 9h au mardi 13 décembre 2022 à 17h, soit une durée de 30 jours.

Publié le 08 novembre 2022

### Enquête publique ouverte du 14 novembre au 13 décembre

Le SCoT est un document d'urbanisme et de planification intercommunal opposable juridiquement notamment aux PLU et PLUI. Il fixe les objectifs et orientations du territoire à 20 ans en matière d'étalement urbain de logement, de transports et de déplacements, d'implantation commerciale, de préservation des ressources naturelles, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, forestiers et des paysages.

Le SCoT Pays Coeur d'Hérault couvre le périmètre des Communautés de Communes du Lodévois et Larzac, du Clermontais et de la Vallée de l'Hérault, soit 77 communes.

Ouverture de l'enquête : lundi 14 novembre à 9h00

Clôture: mardi 13 décembre à 17h

## Durant cette période le dossier du Schéma de Cohérence Territoriale sera disponible dans plusieurs points du territoire :

#### Sous format papier:

- au siège su SYDEL Pays Cœur d'Hérault,
- ▶ aux sièges des trois Communautés de Communes qui compsent le SCOT Pays COeur d'Hérault
- aux sièges de plusieurs mairies aux adresses et horaires mentionnées ci-dessous, avec des permanences proposées (voir les documents joints)

### Au format numérique :

- sur le site internet <a href="https://www.coeur-herault.fr/scot/scot-arrete">https://www.coeur-herault.fr/scot/scot-arrete</a> 

  ;
- ► sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <u>www.registre-dematerialise.fr/4285</u> (ou par l'adresse électronique dédiée <u>enquete-publique-4285@registre-dematerialise.fr</u>

Par ailleurs, toute information relative au projet la SCOT Pays Cœur d'hérault, ou à la résente enquête, pourra être demandée :



